



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6213^e séance

Jeudi 5 novembre 2009, à 13 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mayr-Harting	(Autriche)
<i>Membres :</i>	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M ^{me} He Fen
	Costa Rica	M. Artiñano
	Croatie	M. Galli
	États-Unis d'Amérique	M. Donegan
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Belle
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Elkreksi
	Japon	M. Kimura
	Mexique	M. Puente
	Ouganda	M. Mugerwa
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harvey
	Turquie	M. Söylemez
	Viet Nam	M. Dang Hoang Giang

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2009/552)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 13 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2009/552)

Le Président (*parle en anglais*) : Suivant la décision prise à la 6212^e séance du Conseil de sécurité, je salue la présence de M. Joseph Mutaboba, Représentant du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/552, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle ses précédentes déclarations et résolutions concernant la Guinée-Bissau et prend note du dernier rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) (S/2009/552). Il réaffirme son appui aux efforts qui continuent d'être déployés pour consolider la paix dans ce pays.

Le Conseil se félicite de la tenue dans le calme des élections présidentielles les 28 juin et 26 juillet 2009 et de la prise de fonctions du Président Malam Bacai Sanhá en date du 8 septembre 2009. Il prend également note de l'engagement du Président de lutter contre l'impunité et de promouvoir la réconciliation

et le développement socioéconomique. Le Conseil réaffirme que les droits de l'homme et les libertés fondamentales du peuple bissau-guinéen doivent être pleinement protégés. Il exhorte les forces armées à honorer sans réserve l'engagement qu'elles ont pris de respecter les autorités civiles et de se conformer à l'ordre constitutionnel.

Le Conseil de sécurité prend également note de l'intention de l'Assemblée nationale de réunir une conférence nationale sur « Les causes, la prévention, la résolution et les conséquences des conflits en Guinée-Bissau » et souligne la nécessité de conduire un dialogue politique ouvert à tous en vue de réaliser la réconciliation nationale dans le pays.

Le Conseil de sécurité réaffirme l'importance du renforcement de la démocratie, de la sécurité, de l'état de droit, de la réconciliation nationale et de la lutte contre l'impunité afin d'instaurer une paix durable en Guinée-Bissau. À cet égard, il prend note des consultations en cours entre l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) pour aider le Gouvernement bissau-guinéen, à sa demande, à mener à bien rapidement et conformément aux normes internationales une enquête approfondie sur les assassinats politiques de mars et de juin 2009. Le Conseil demande au Gouvernement bissau-guinéen d'accélérer ce processus et aux organisations précitées, ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble d'apporter leur appui à cette action.

Le Conseil de sécurité est conscient des problèmes auxquels le Gouvernement bissau-guinéen doit faire face, notamment pour veiller à ce que le secteur de la sécurité fonctionne de façon efficace, professionnelle et responsable. À cet égard, le Conseil souligne qu'il est nécessaire de poursuivre et de mettre en œuvre une stratégie nationale efficace et globale concernant la réforme du secteur de la sécurité, qui bénéficiera de l'appui des partenaires internationaux. Il demande à nouveau que le Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Représentant spécial pour la Guinée-Bissau et du Bureau intégré des

Nations Unies en Guinée-Bissau (BANUGBIS), veille à coordonner efficacement le soutien apporté par la communauté internationale à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, en tenant compte de l'action déjà engagée par l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux dans ce domaine.

Le Conseil de sécurité demande instamment au Gouvernement bissau-guinéen de prendre les mesures nécessaires dans le cadre du Plan opérationnel bissau-guinéen de lutte contre les stupéfiants et du Plan d'action de la CEDEAO contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. Le Conseil note en outre que la situation en Guinée-Bissau demeure extrêmement fragile, du fait notamment de l'accroissement du trafic de drogues et de la criminalité organisée, qui pourrait menacer la stabilité régionale et devrait être considéré comme relevant d'une responsabilité partagée. Dans ce contexte, le Conseil se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest, à laquelle participe la CEDEAO, salue l'action menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) en appui à la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et appelle les partenaires internationaux à continuer de soutenir ce partenariat ainsi que l'action entreprise par les autorités nationales dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité pour renforcer les activités de police et de sécurité interne, notamment l'application de la loi et le contrôle des frontières.

Le Conseil de sécurité demande à la communauté internationale d'apporter en temps

utile un soutien adéquat à la mise en œuvre du Cadre stratégique de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, adopté par la Commission de consolidation de la paix en date du 1^{er} octobre 2008, notamment à l'exécution des projets à effet rapide. Le Conseil note qu'il importe d'instituer des synergies entre les donateurs. Il prend note également des préparatifs du premier examen du Cadre stratégique de consolidation de la paix en Guinée-Bissau et attend avec intérêt qu'il soit achevé. Le Conseil réaffirme son appui aux travaux de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité se félicite des préparatifs du passage, le 1^{er} janvier 2010, du BANUGBIS à un bureau intégré pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et attend avec intérêt l'élaboration, dans les délais, d'un cadre stratégique intégré, comprenant un plan de travail stratégique assorti de repères précis permettant de mesurer et de suivre les progrès accomplis dans l'exécution du mandat du nouveau bureau.

Le Conseil de sécurité réaffirme qu'il importe d'envisager dans sa dimension régionale le règlement des problèmes auxquels fait face la Guinée-Bissau et, à cet égard, se félicite du rôle que jouent la CEDEAO, l'Union africaine, la CPLP et l'Union européenne dans l'entreprise de consolidation de la paix. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/29.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.